

■ Point sur l'article 144 de la loi de modernisation de notre système de santé : prescription de l'activité physique

L'article 144 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a introduit la possibilité, pour le médecin traitant, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'affections de longue durée (ALD), de prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. La dispensation des activités physiques adaptées a lieu dans les conditions prévues par le décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 publié le 31 décembre 2016. Le dispositif est entré en vigueur le 1er mars 2017. L'instruction N° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 adressée aux Agences régionales de santé (ARS) et aux Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) vient compléter le décret, en vue du déploiement sur le territoire national de cette mesure.

Pour en savoir plus : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033748987&categorieLien=id>
<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&retourAccueil=1&r=42071>

■ Publication de l'avis du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) sur l'actualisation des repères alimentaires du PNNS

A partir des avis et rapports scientifiques de l'Anses sur l'actualisation des repères de consommation alimentaire du PNNS pour la population adulte, le HCSP a mis en ligne le 27 mars 2017 son avis du 16 février 2017 sur l'actualisation des repères alimentaires du PNNS. Une vigilance particulière a été assurée pour garantir une convergence entre la dimension nutritionnelle et le risque lié à l'exposition aux contaminants alimentaires. Cet avis du HCSP va permettre à Santé publique France d'actualiser les repères alimentation du PNNS existants et de les traduire en supports d'information pour la population générale.

Consulter l'avis du HCSP : http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20170216_reperesalimentairesactua2017.pdf

■ Le Cnam-Istna propose un outil numérique de formation sur la nutrition du jeune enfant de 0 à 3 ans pour les assistantes maternelles

Elaboré après une analyse de besoins réalisée auprès d'assistantes maternelles et de professionnels de la Protection Maternelle Infantile, cet outil numérique de formation s'adresse aux assistantes maternelles.

Le contenu s'articule autour de trois modules principaux : 1 : rôle des assistantes maternelles et le lien avec les familles sur la nutrition, 2 : alimentation pour les 0 à 3 ans et 3 : éveil psychomoteur.

Via des témoignages, interviews et conseils de professionnels de la petite enfance, vidéos démonstratives d'activités, exercices de réflexion et forum de partage, les assistantes maternelles pourront se former à leur rythme.

Inscriptions sur :

http://www.istna-formation.fr/index.php?option=com_formations&task=affModCode&codeMod=DGS2&Itemid=100004&rub=formation

■ JANPA, une initiative européenne sur la nutrition et l'activité physique

L'Europe a lancé en 2014 le « EU action plan on childhood obesity 2014-2020 ». Pour accompagner sa mise en œuvre, une action conjointe européenne regroupant 26 pays et 39 institutions est mise en place, cofinancée par la Commission Européenne et les Etats-membres. Elle a été initiée en septembre 2015, avec une coordination globale conjointe de l'Anses et la Direction générale de la santé. Les travaux portent sur les bonnes pratiques pour les interventions précoces, le développement d'environnements favorables notamment en milieu scolaire, l'analyse du coût prospectif de l'obésité de l'enfant et l'information sur la qualité nutritionnelle des aliments. Ce dernier volet est coordonné par l'Anses avec la participation de l'Inra dans le cadre des travaux de l'OQALI (Observatoire de la qualité de l'alimentation). Le colloque final où seront présentés et discutés les résultats se tiendra le 24 novembre 2017 au ministère de la santé à Paris.

Pour prendre connaissance de l'évolution des travaux : <http://www.janpa.eu/> et sur le site de l'Anses : <https://www.anses.fr/fr/content/laction-conjointe-europ%C3%A9enne-janpa>

■ Publication d'une étude de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) : La santé des élèves de CM2 en 2015

Selon l'enquête nationale de santé réalisée auprès des élèves de CM2 au cours de l'année scolaire 2014-2015, 18 % des enfants sont en surcharge pondérale et près de 4 % sont obèses. Ces chiffres confirment la stabilisation observée depuis 2002. En dépit de ces améliorations, la plupart des indicateurs témoignent d'une situation contrastée selon l'origine sociale de l'élève. Ainsi, les proportions d'enfants en surcharge pondérale ou obèses sont plus élevées pour les enfants d'ouvriers (respectivement 22 % et 6 %) que pour les enfants de cadres (respectivement 13 % et 1 %).

Pour en savoir plus : <http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/la-sante-des-eleves-de-cm2-en-2015-un-bilan-contraste-selon-l-origine-sociale>

■ Trésor-Éco N°179 - Obésité : quelles conséquences pour l'économie et comment les limiter?

La direction générale du Trésor a publié en septembre 2016 un rapport sur le coût social de la surcharge pondérale. Il avoisine 20 Md€ (1 % du PIB) en 2012 soit un montant comparable à celui de l'alcool et du tabac. Pour améliorer la situation, la direction générale du Trésor propose des recommandations dans les domaines de la communication, du marketing à destination des enfants, de l'étiquetage et de la taxation.

Consulter le rapport : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/427684>

Pour accéder aux précédentes lettres « Actualités du PNNS » : <http://social-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/article/lettre-actualites-pnns>